

Conditions de vente de l'atelier QUID NOVI

CLIENT DÉFINITION

Un client est une personne physique ou morale qui achète un produit ou une prestation de service à l'atelier QUID NOVI en échange d'un paiement.

À ce titre, l'atelier QUID NOVI ne reconnaît comme interlocuteur que l'entité qui lui a versé de l'argent ou un acompte pour ce produit ou service.

OR FOURNI

L'or éventuellement fourni pour une prestation, ne peut être refondu tel quel. Il doit être débarrassé de ses impuretés comme les soudures, rhodiage, pierres serties etc.

L'or pur obtenu servira à l'élaboration d'un nouvel alliage propre dans la couleur de votre choix.

Cette opération est sous-traitée auprès d'entreprises spécialisées, avec une perte de 15% entre le poids entré dénommé Brut, et le poids disponible pour un nouveau projet dénommé Net.

L'acceptation d'un devis par mail implique que le client accepte que son or physique quitte l'atelier pour être envoyé au retraitement.

DEVIS

Chaque devis fait l'objet d'une ouverture de dossier numéroté qui correspond au registre des Douanes dont l'atelier QUID NOVI dépend.

À partir de la demande initiale, un devis par mail vous est adressé reprenant les détails du projet. C'est ce document qui sert de base à la relation commerciale à venir.

Les devis doivent être acceptés en réponse à ce mail, ce qui implique l'acceptation de nos CGV. Aucune prestation ne sera commencée sans un accord écrit, et l'éventuel acompte encaissé.

GESTION DES ACOMPTES

Lors de l'acceptation du devis, un acompte de minimum 50 % est demandé par chèque ou virement. Celui-ci engage les deux parties selon le code de la consommation.

La prestation demandée commence après le bon encaissement de celui-ci.

Le solde doit être encaissé au moment de la livraison.

Aucune livraison ne peut avoir lieu sans le paiement intégral de la prestation définie dans le ou les devis.

PIERRES FOURNIES

Les pierres serties sur d'anciens bijoux sont démontées avec soin, mais sans garantie de casse de celles-ci. Elles sont rendues au client dans leur état après démontage.

La réutilisation éventuelle de certaines, font l'objet d'une description dans le devis.

LIVRAISON

Le client s'engage à bien vérifier la conformité du produit livré ou du service rendu conformément à ce qui a été défini en amont.

La livraison effective d'un produit ou d'une prestation vaut pour acceptation complète de celle-ci.